



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

santé

Question écrite n° 24729

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de M. le ministre délégué à la famille sur certaines propositions du rapport annuel du défenseur des enfants. En effet, dans ce rapport, il est notamment question d'intensifier la prise en charge de la douleur de l'enfant. Il est ainsi recommandé que les établissements hospitaliers disposent d'une équipe mobile de lutte contre la douleur et de soins palliatifs dont la formation soit renforcée, afin que ces personnes puissent mieux répondre à la douleur du bébé et du jeune enfant. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui préciser quelles sont ses intentions dans ce domaine. - Question transmise à M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées.

Texte de la réponse

L'accès aux soins palliatifs et la lutte contre la douleur constituent des priorités de santé publique et ont fait l'objet de deux programmes nationaux successifs. Chacune de ces priorités figure également parmi les axes développement du plan cancer 2003-2007, ce qui témoigne de la volonté des pouvoirs publics et de celle des professionnels de santé de mieux répondre aux besoins de la personne malade et de lui apporter l'ensemble des soins et soutiens nécessaires. Dans le cadre du plan de lutte contre la douleur, l'amélioration de la prise en charge de la douleur de l'enfant constitue une priorité et plusieurs actions sont menées. La formation des professionnels de santé est améliorée avec la diffusion de fiches pédagogiques intégrant les connaissances de base sur les douleurs et leur évaluation ainsi que sur l'approche, l'écoute et le traitement du patient. Une de ces fiches est spécifiquement dédiée à la douleur du nourrisson et de l'enfant. L'information des professionnels de santé est renforcée avec la création du centre national de ressources de la douleur qui a une mission d'appui scientifique et technique en matière d'information, d'enquêtes et de recherche clinique, notamment dans le domaine de la douleur provoquée par les soins chez l'enfant et le nourrisson. Ce centre et son site internet seront opérationnels au 1er trimestre 2004. Afin d'améliorer l'utilisation des opioïdes, une réflexion sur la simplification de la prescription et de la dispensation de ces médicaments est engagée. Dans le cadre du développement des soins palliatifs, les équipes mobiles qui ont un rôle de conseil, de soutien et de formation auprès des soignants sont renforcées. Actuellement il n'existe pas d'équipe spécifiquement dédiée aux enfants. Cependant, parmi les 291 équipes recensées, celles situées dans un établissement de santé accueillant des nourrissons et des enfants sont dotées d'un personnel ayant des compétences en pédiatrie pour une prise en charge adaptée des nourrissons et des enfants ainsi que de leur entourage.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24729

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : famille

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 septembre 2003, page 7060

Réponse publiée le : 2 mars 2004, page 1660